

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2008

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (n° 735)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 59

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 6 de cet article, substituer aux mots :

« et la diffusion d'informations »,

les mots :

« d'informations et leur diffusion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction grammaticale.